Procès-verbal de la CT / SSDS (Assemblée Online du 10.08.2022)

1. Bienvenue

Présents pour : GR Nord-Ouest : Marco Rella / GR Suisse Orientale : Stefan Gantenbein / GR Bern : Caroline Meier / GR Romand : Silvia Nicole / GR Wyland : Irène Heller / GR Seerücken : Sven Rettich / GR Suisse Centrale : Marion Zimmermann / Délégué des juges : Urs Imhof / Président SSDS Ruedi von Niederhäusern

Les excusés : GR Grisons – GR Lémanique – GR Plaine du Rhône

2. Procès-verbal du 18.05.2022

Le procès-verbal est approuvé.

3. Successeur de Trix Schmucki

Nous souhaitons la bienvenue à Marion Zimmermann en tant que représentante du RG Suisse Centrale. Elle prend le relais en tant que délégué technique et remplace ainsi Trix Schmucki, ses tâches (Administration des épreuves (contrôle).

4. Statut EM / WM Quali

Les manches de qualification CE ne sont pas encore au complet.

GR Valais nous tient au courant

GR Seerücken (va se concentrer sur l'organisation des CS)

GR Wyland (le groupement est en transition)

GR Bern-Freiburg se met à disposition pour l'organisation d'une manche de qualif

5. Status CS 2022 GR Seerücken

Les infos concernant les CS seront bientôt onlines. Sven nous fait part du bon déroulement des préparations (actuellement les délais sont bien respectés). Les terrains sont réservés, il y a suffisamment de moutons et la plupart des bénévoles ont été trouvés (éleveurs de moutons etc.). La CT a déjà proposé leur soutient si nécessaire et Sven en profitera en cas de besoin.

Les moutons seront manipulés en petits groupes et la plupart déjà habitués aux chiens. (Deux lots de moutons d'Erwin Schenk et Willi Haltiner).

Marion demande pourquoi la classe 2 est le vendredi et pas le samedi comme les années précédant. Sven justifie cela par le fait que le lot de moutons qui sera utilisé uniquement pour la classe 2, sera disponible uniquement le vendredi. Heinz Höhneisen est le juge de réserve. Urs Imhof demande faire attention aux dates fixées en septembre, en prenant en considération des désalpes bien plus tard.

6. Requête GR Nord-Ouest (cours d'instructeur)

Demande de changement d'assiduité au cours d'instructeur tous les 2 ans

Cher président et chers délégués de la CT.

Dans le passé, divers formateurs ont été démis de leurs fonctions parce que la fréquentation obligatoire des cours, d'au moins tous les 2 ans, ne pouvait pas être respectée. Nous demandons que les formateurs qui ont donné des cours depuis plus de 10 ans, ne perdent pas simplement le statut de "formateur" si l'exigence demandés n'a pas pu être accomplis. Ces formateurs s'efforcent d'offrir régulièrement des cours afin de soutenir des futurs conducteurs et leurs chiens pour les préparer au mieux pour leur avenir. Cela affecte souvent des instructeurs avec de longues années d'expérience dans la formation (chien/conducteur) mais également dans la formation d'autres instructeurs. Un changement s'impose aujourd'hui : Nous demandons à la CT une adaptation concernant ce règlement (2 cours obligatoires sur 3 ans)

- 1. A partir de 10 ans un seul cours tous les 5 ans.
- 2. A partir de 15 ans, suivre un cours n'est plus obligatoire, seulement volontairement.

Nous espérons vivement que cette requête sera discutée objectivement par les membres de la CT et une rétroaction positive en sortira.

Le comité du groupement régional Suisse du Nord-Ouest

Gabriela Blaser, Melanie Reist, Sandra Blättler, Ursi Hürlimann, Marco Rella

Marion Zimmermann souhaite que la participation à un séminaire soit reconnue comme un cours. Bien sûr, des cours ou séminaires pourront également être soumis à la CT et ainsi validé cas par cas.

Cette requête sera discutée dans chaque groupement régional et les délégués respectifs présenteront leur décision lors de la prochaine assemblée.

7. Information concernant la journée d'instructeur du 24.09.2022

Stefan Gantenbein nous informe, que Andreas Schiess a pu engager un conducteur italien, qui forme principalement ses chiens sur du bétail. Un point principal durant ce cours, les différences de formation sur bovins ou sur moutons.

8. Divers

Pa de divers

9. Prochain assemblée

Online, le 16.11.2022 à 20H

Pour le procès-verbal :

Heller Irène